



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2021/042

Réunion du Mardi 30 mars 2021 à 19h
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2021

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, , Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. LAIES Benoit.

Objet : Autorisation de demande de subvention travaux de rénovation des vitraux de l'église de Vrizy

Exposé du Maire,

La ville de Vouziers prévoit des travaux de rénovation des vitraux de l'église de Vrizy pour un montant de 8 245 € HT. Ces travaux peuvent recevoir une subvention de la part du ministère de la culture dans le cadre de l'entretien des monuments historiques à hauteur de 40% maximum du montant HT du devis.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Recettes
Dépenses : 8 245 € HT	Subvention (Etat-DRAC) : 3 298 € Autofinancement : 4 947 €
Total : 8 245 € HT	Total : 8 245 €

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation des vitraux de l'église de Vrizy,
Considérant que le projet de rénovation des vitraux peut faire l'objet d'une demande d'aides auprès de l'Etat-DRAC,
Vu le plan de financement proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Sollicite pour ce projet de travaux une subvention de l'Etat-DRAC pouvant participer à ce projet selon le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Charge le Maire ou son représentant de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait en mairie le 06 avril 2021

Le présent acte a été :

Publié -Notifié le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Il est certifié exécutoire.

7 AVR 2021

7 AVR 2021

Le Maire,
Yann DUGARD

Le Maire

Yann DUGARD

